



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Plan financier 2023 - 2027

Commentaires

Villars-sur-Glâne, le 3 novembre 2022

1 Table des matières

2	Eléments statistiques connus	3
2.1.	Evolution de la population résidente du district de plus de 80 ans entre 2013 et 2025	3
2.2.	Proportion de lits en EMS en comparaison à la population effective âgée de plus de 80 ans entre 2014 et 2021 et projection 2025	5
2.3.	Statistiques 2021 du Centre de coordination pour les EMS.....	6
2.4.	Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district	7
3	Compte de résultats	8
3.1	Evolution des participations communales.....	9
3.1.1	Evolution des participations communales 2015 - 2023.....	9
3.1.2	Evolution des participations communales 2023 - 2027.....	12
3.2	Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau.....	15
4	Investissements	16
5	Conclusions	16

Préambule

Le plan financier est une représentation chiffrée des effets induits par la réalisation d'un programme des investissements ainsi qu'un instrument de gestion transparent qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services suivants :

- Services transversaux :
 - ⇒ Direction générale
 - ⇒ Finances
 - ⇒ Ressources humaines et formation
 - ⇒ Affaires juridiques, administration et communications
 - ⇒ Systèmes d'informatique et des télécommunications
 - ⇒ Maintenance et véhicules
- Bataillon Sarine (nouveau service dès le 1^{er} janvier 2023)
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- PassePartout Sarine
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)

La rubrique comptable « ordre et sécurité publics, défense » a été créée pour permettre d'intégrer le nouveau service Bataillon Sarine. Ce service enregistre l'ensemble des charges et des produits en lien avec la défense incendie des communes du district de la Sarine.

En outre, l'entrée en vigueur en 2024 du projet du DETTEC entraînera des charges supplémentaires pour le RSS qui ne peuvent pas être actuellement évaluées. Partant du principe que le DETTEC est neutre financièrement pour les communes, nous n'avons pas intégré, dans notre plan financier, de charges supplémentaires. C'est pourquoi, nous vous proposons de maintenir la répartition des charges dans les plans quinquennaux des communes sur la base des éléments connus aujourd'hui sans tenir compte des effets induits par ce projet.

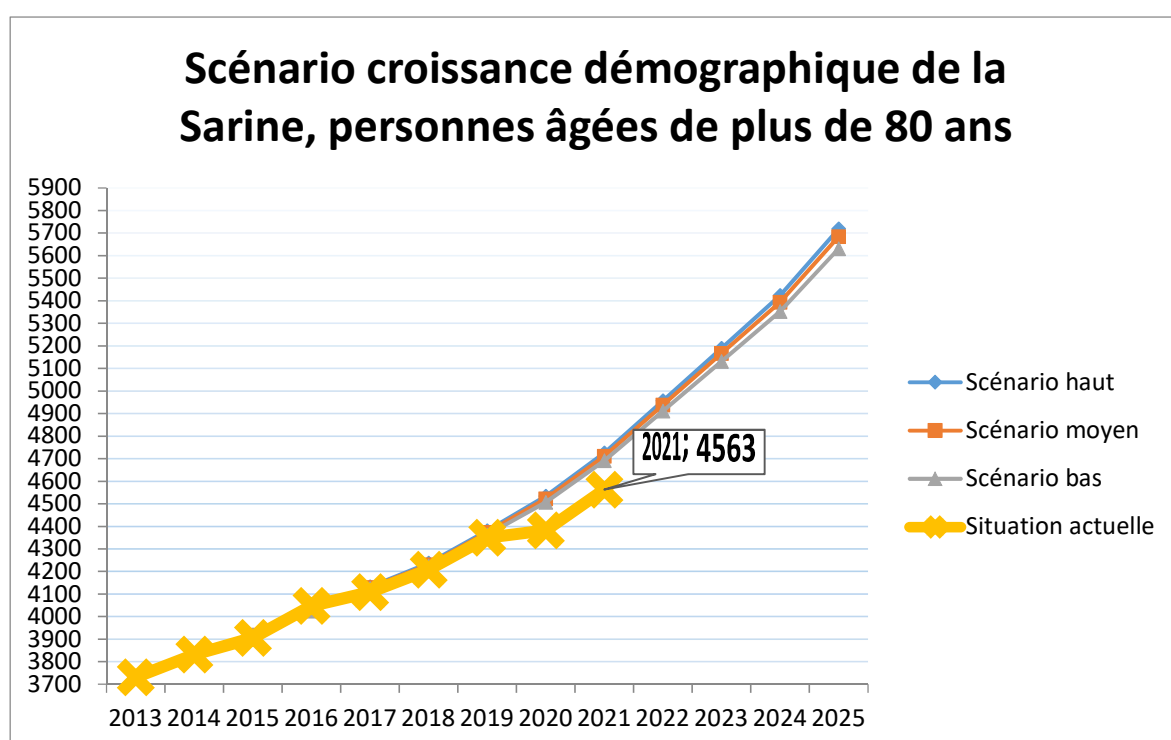
Le « service » PassePartout Sarine enregistre la mise à disposition du personnel du Réseau pour la gestion de la centrale téléphonique. Le PassePartout Sarine est une fondation indépendante du RSS.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) en vigueur au sein du RSS depuis le 1^{er} janvier 2022. La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

2 Eléments statistiques connus

En premier lieu, il faut rappeler qu'un des éléments le plus important pour évaluer la demande future est la croissance de population des personnes de plus de 80 ans qui sont les plus représentées dans les EMS et celles ayant le plus recours à l'aide et soins à domicile.

2.1. Evolution de la population résidente du district de plus de 80 ans entre 2013 et 2025



En 2016, une étude démographique a été réalisée pour le district par Mme Anne-Christine Wanders. Il s'agissait d'un mandat conjoint entre le RSS, l'association des CO et la Ville de Fribourg.

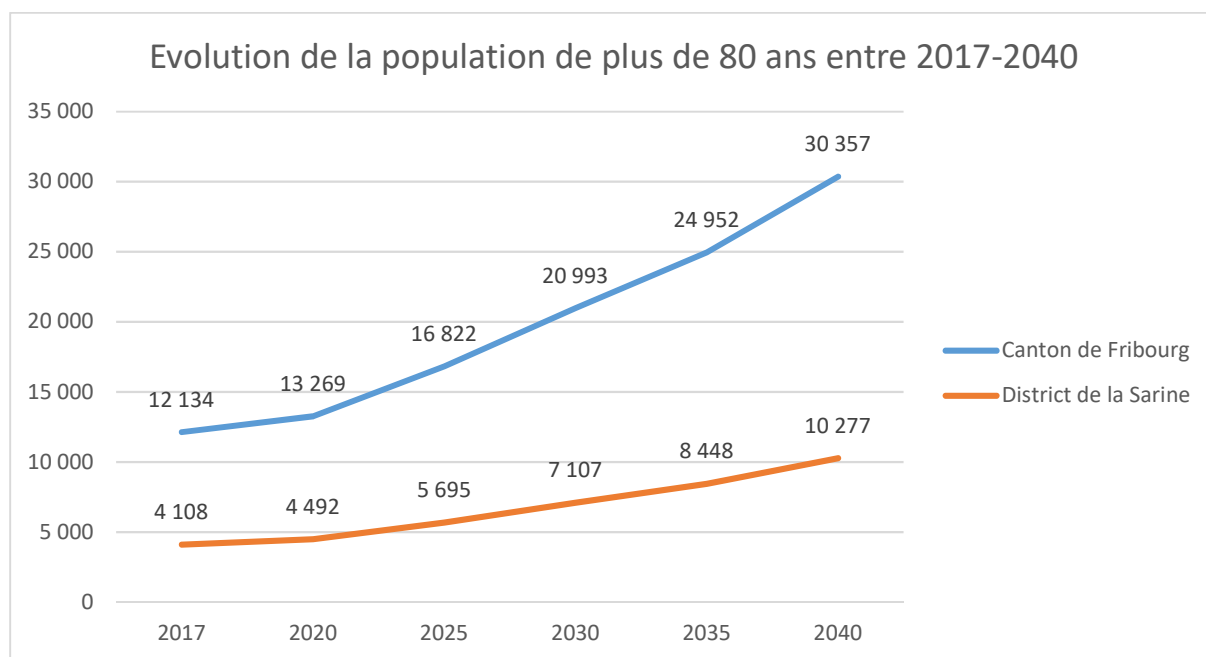
Cette étude a démontré qu'entre 2013 et 2025, le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait croître de 3'700 à plus de 5'700 personnes.

Pour permettre de confronter les projections à la réalité nous avons mis en place un suivi, année par année des statistiques, et les avons superposées à la projection effectuée par Mme Wanders. Jusqu'en 2019 les projections se confirment. Nous avons bien atteint le nombre de 4'350 personnes de plus de 80 ans sur le district.

Par contre, l'effet de la pandémie liée au COVID-19 a bloqué cette progression en 2020, en maintenant le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans au même niveau qu'en 2019. En l'état, nous voyons qu'en 2021 la progression reprend la même courbe exponentielle qu'avant la pandémie de 2020. Nous attendions environ 4'700 personnes de plus de 80

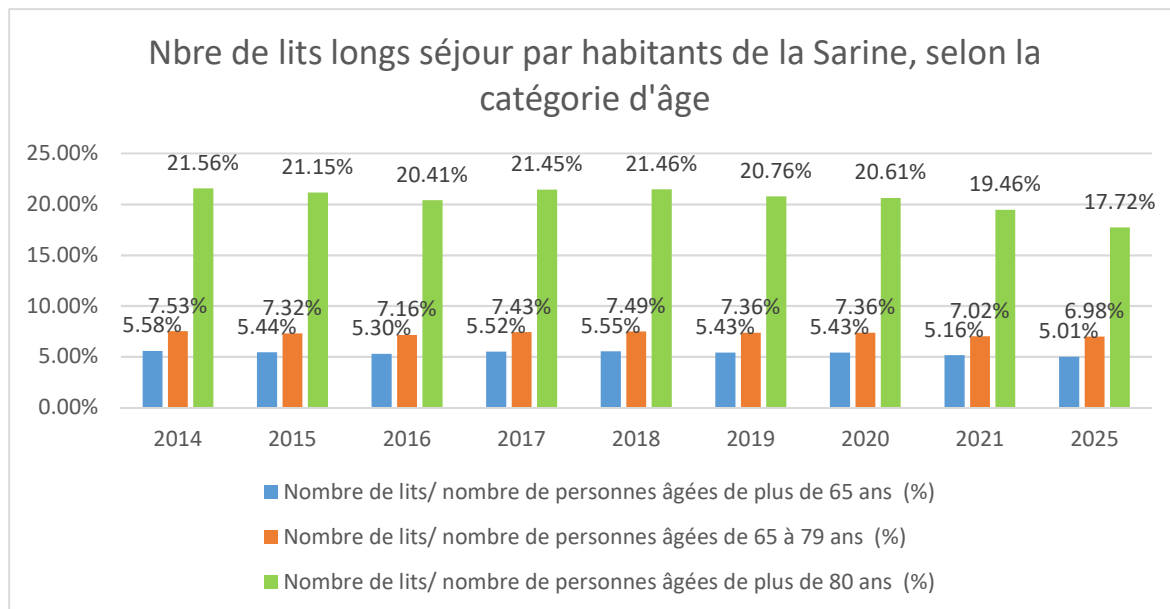
ans, nous en sommes à 4563. Pour permettre de tenir compte de l'évolution future de la croissance démographique, le RSS a mandaté, en partenariat avec l'association des CO de la Sarine, du Haut-Lac français et de la Ville de Fribourg, une nouvelle analyse portant jusqu'en 2040. Les premiers résultats devraient intervenir d'ici la fin de l'année 2022.

Evolution de la population résidente du district de plus de 80 ans entre 2017 et 2040



Basées sur les données du Service de la statistique du canton de Fribourg, les projections démographiques prévoient une augmentation de 150% pour les personnes de plus de 80 ans entre 2017 et 2040. En chiffre absolu, il devrait avoir, pour le district de la Sarine, une augmentation de 1'200 personnes de plus de 80 ans entre 2020 et 2025, puis une nouvelle augmentation de 1'400 personnes entre 2025 et 2030.

2.2. Proportion de lits en EMS en comparaison à la population effective âgée de plus de 80 ans entre 2014 et 2021 et projection 2025



Les colonnes bleues indiquent le nombre de lits par rapport au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans. Les colonnes rouges, le nombre de lits par rapport au nombre de personnes âgées de 65 à 79 ans et les colonnes vertes, le nombre de lits par rapport au nombre de personnes âgées de plus de 80 ans.

C'est essentiellement dans les colonnes vertes que nous retrouvons la population de personnes qui se retrouvent en EMS. La proportion est relativement stable à travers les années, avec un chiffre un peu plus élevé en 2014 qui a légèrement fléchi en 2016 pour remonter en 2017. Cela est à mettre en lien avec la croissance de la population. Malgré 173 nouvelles places dans le district durant cette période, la proportion de la population de plus de 80 ans a progressé plus rapidement. Dès 2020, nous entamons la décroissance de l'offre voulue par le Conseil d'Etat pour atteindre en 2025, 17 lits pour 100 personnes de plus de 80 ans. La fermeture des 30 lits au sein du HMS dès la fin 2021 a déjà un impact sur le nombre de lits à disposition pour cette population. Nous perdons déjà un lit pour 100 personnes, ce qui permet déjà de commencer à tester si l'offre prévue en 2025 sera suffisante pour répondre à la demande en place dans les EMS.

2.3. Statistiques 2021 du Centre de coordination pour les EMS

Mois	Nombre de demandes reçues	Nombre de placements effectués (définitif)	Provenance des demandes				
			HFR	Domicile	UATO	RFSM	Autres
Janvier	24	24	7	10	1	2	4
Février	19	20	7	8		1	3
Mars	20	15	7	9	1	2	1
Avril	33	20	17	10	1	2	3
Mai	26	21	12	9		4	1
Juin	22	14	11	9		1	1
Juillet	35	13	21	10	1	1	2
Août	32	13	21	8		1	2
Septembre	26	16	14	9		1	2
octobre	41	20	16	20	2	2	1
Novembre	41	27	22	12	3	2	2
Décembre	25	27	11	13		1	
Total	344	230	166	127	9	20	22

Nous reprenons ci-dessus les statistiques répertoriées par le Centre de coordination pour 2021. Le début d'année a été frappé par la pandémie liée au Covid qui a impacté très fortement les EMS en terme de décès prématurés ainsi qu'au niveau de la peur de rentrer dans des EMS fermés au public durant de longs mois. Durant le laps de temps sous revue, il faut relever que le Centre de coordination a pu répondre à 344 demandes. Il faut noter qu'au début 2021, suite à la 2ème vague de Covid de novembre-décembre 2020, certains EMS du district avaient un nombre important de places disponibles lié à une surmortalité ainsi qu'à une demande en diminution. Pour tenir compte de ce changement de paradigme, le comité du RSS a validé le fait que, dès 2021 et durant toute la phase de travaux jusqu'en 2025, les places disponibles au sein du HMS passeraient à 110 places au lieu des 142 officielles actuellement.

Par rapport à ces chiffres, le nombre de demandes reçues ne répertorie pas le degré d'urgence de celles-ci. Il s'agit de toutes les demandes, même celles des personnes désireuses de s'inscrire alors qu'elles ne sont pas encore prêtes à entrer dans un EMS.

Selon les expériences actuelles du terrain, les places à disposition dans le district ne sont plus suffisantes pour répondre aux demandes urgentes ou de moyenne urgence. Il faut aussi relever que la durée de résidence est en diminution. Les personnes arrivent de plus en plus tard dans les EMS et n'y restent que peu de temps.

2.4. Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district

Selon nos données statistiques et l'extrapolation sur les 7 premiers mois de l'année 2022, nous allons vraisemblablement avoir environ 118'500 heures pour 2022, soit environ 6'000 heures de plus qu'en 2021.

	moyenne 2022-2017	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nbre heures		118 500	112 078	102 437	96 712	95 412	93 372
% augmentation	4,9%	5,7%	9,4%	5,9%	1,4%	2,2%	
Nbre EPT		120	114	104,5	101	95,4	91,3
% augmentation	5,6%	5,3%	9,1%	3,5%	5,9%	4,5%	

	augmentation 2020-2022	2023	2022 Prévision après 8 mois	2022 Budget
Nbre heures		127 269	118 500	122 000
% augmentation	7,4%	7,4%		
Nbre EPT		129,42	120,50	124,00
% augmentation	7,4%	7,4%		

Par rapport à 2021, l'augmentation 2022 sera vraisemblablement inférieure à l'augmentation prévue au budget 2022. Nous devrions avoir environ 3'500 heures facturables de moins que prévu. Toutefois notre planification et suivi des effectifs, notre augmentation en effectif sera de seulement 6 EPT au lieu des 10 prévus en 2022 par rapport à 2021. Pour 2023, nous proposons d'augmenter les effectifs de 9.5 EPT de plus que la prévision 2022, soit atteindre 130 EPT à fin 2023. Ainsi en comparaison budgétaire 2023 par rapport à 2022, le budget 2023 ne sera qu'augmenté de 6 EPT.

Le plan financier tient compte d'une augmentation annuelle de 10 EPT. L'effectif en 2027 pour le personnel soignant du service de soins à domicile de la Sarine serait de 170 EPT.

3 Compte de résultats

Face à ces augmentations inéluctables de la demande en soins, la stratégie du RSS table sur un développement de l'offre de l'aide et soins à domicile pour répondre le mieux possible aux besoins de la population du district. Dans cette optique, la comparaison ci-dessous entre 2015 et 2023 des budgets démontre que la mise en place du Réseau santé de la Sarine a permis de diminuer les charges pour les communes dans les domaines sous gestion directe du RSS dans les domaines suivants :

- HMS : le déficit de 2015 a été totalement résorbé (HMS à nouveau déficitaire pendant la phase de travaux d'agrandissement et de rénovation).
- Reprise de la Rose d'automne dès 2020 dont le déficit structurel (CHF 350'000) a été résorbé dès 2020 grâce aux synergies.
- SAS : diminution des montants demandés aux communes.

Dans le même temps, l'offre a augmenté de manière substantielle dans les domaines suivants :

- SASDS : augmentation de 47 EPT pour répondre à la demande et à la stratégie du RSS.
- Centre de coordination : 4 EPT permettant de répondre aux demandes pour les EMS, pour l'aide et soins à domicile et effectuer les évaluations pour la commission IF.
- Codems : augmentation de l'offre de 68 nouveaux lits dans le district entre 2015 et 2019, ainsi que la prise en charge des frais financiers pour la rénovation de 2 EMS (Les Martinets, le Gibloux).
- SAS : achat de 5 nouvelles ambulances.
- Création du Bataillon Sarine en charge de la défense incendie des communes du district (environ 700 pompiers)

Les éléments suivants, liés à des décisions cantonales ou fédérales, ont impacté les comptes du RSS :

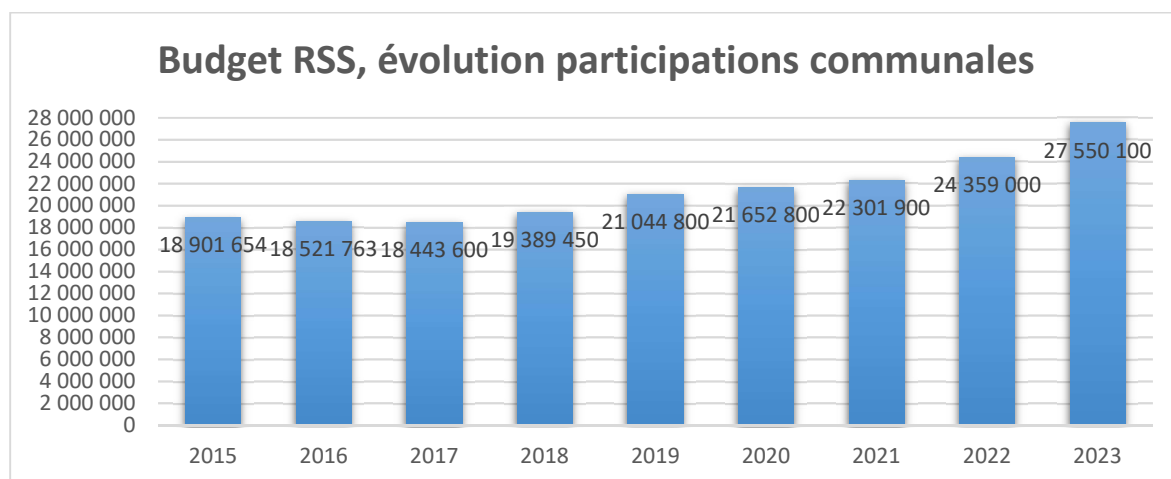
- Augmentation grille salariale liée à la LPers de 1.25 % entre 2015 et 2021. Indexation de 2.5 % en 2023.
- HMS : augmentation du prix de pension de CHF 108.00 par journée de soins au lieu de CHF 105.00.
- SASDS : baisse des tarifs suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).
- SAS : demande de l'Etat aux communes de mettre CHF 1.00 par habitant dès 2019 pour la mise en place du dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs, ramené à CHF 0.70 dès 2022, puis CHF 0.60 dès 2023.
- Commission IF : les demandes d'indemnités ont passé de 391 bénéficiaires en 2015 à plus de 618 en 2022. Cette commission est régie par une loi cantonale.

3.1 Evolution des participations communales

3.1.1 Evolution des participations communales 2015 - 2023

Les tableaux ainsi que les commentaires concernant le point 3.1.1 ont déjà été mentionnés dans le message au budget 2023.

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS, le rattrapage des frais financiers des EMS et le nouveau service Bataillon Sarine.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Différence 2015 -2023
HMS	385 250	161 400	-	-	-	-	-	-	-	-385 250
Bataillon Sarine								143 300	2 555 500	2 555 500
SASDS	4 159 349	4 246 734	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	5 705 300	5 933 800	6 727 900	2 568 551
SAS	1 781 300	1 362 350	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	1 507 700	1 420 200	1 497 600	-283 700
Centre de coordination	-	-	-	412 050	408 300	439 300	492 200	508 700	524 400	524 400
PassePartout Sarine	42 000	40 800	41 200	44 100	57 000	57 300	56 300	56 000	56 200	14 200
Commission IF	2 725 000	3 054 700	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	4 940 300	5 312 100	5 574 900	2 849 900
CODEMS	9 085 755	8 941 779	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	8 931 600	10 549 200	10 613 600	1 527 845
Rattrapage frais financiers	723 000	714 000	705 400	696 200	686 400	677 300	668 500	435 700	-	-723 000
Total	18 901 654	18 521 763	18 443 600	19 389 450	21 044 800	21 652 800	22 301 900	24 359 000	27 550 100	8 648 446

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'901'654 en 2015 à CHF 27'550'100 en 2023 soit une augmentation de CHF 8'648'446. Cette augmentation est liée aux sources d'accroissements suivantes :

- Commission des indemnités forfaitaires pour CHF 2'849'900
- Service d'aide et de soins à domicile pour CHF 2'568'551
- CODEMS pour CHF 1'527'845
- Création du centre de coordination pour CHF 524'400 dès 2018
- Création du Bataillon Sarine pour CHF 2'555'500 dès 2023

A noter que l'augmentation des salaires liée au renchérissement de 0.4 % octroyé en 2017, 0.3 % en 2018, 0.3 % en 2020 et 0.25 % en 2021 par le Conseil d'Etat, a généré des charges supplémentaires de CHF 375'000 réparties sur l'ensemble des services du RSS. Le coût du renchérissement estimé à 2.5 % pour 2023 est de CHF 483'300 (421'600 à charge des communes).

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

HMS (diminution CHF 385'250) : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000. Bien que l'exercice 2023 sera déficitaire, il n'est pas prévu de demander une participation aux communes.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 2'555'500) : Ce nouveau secteur englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS. Le montant ci-dessus correspond uniquement au montant résiduel à charge des communes selon la clé de répartition voulue selon les nouveaux statuts.

SASDS (augmentation CHF 2'568'551) :

- L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict. Entre le budget 2015 et le budget 2023, le Réseau santé de la Sarine a ainsi engagé 48 nouveaux EPT.
- Une baisse des tarifs dès l'exercice 2020, suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), engendre une diminution des recettes de l'ordre de CHF 250'000. La participation des communes en est donc augmentée pour le même montant.
- Il faut relever que par rapport aux 6 autres districts du canton, le coût par habitant en 2020 de CHF 49.70 en Sarine est largement inférieur aux autres districts (Lac : CHF 71.00 par habitant et Singine : CHF 109.00 par habitant).

SAS (diminution CHF 283'700) : Le budget 2015 était « particulièrement élevé ». Il contenait notamment une charge de leasing pour une nouvelle ambulance qui n'a jamais été achetée. La charge effective en 2015 pour les communes a été de CHF 1'534'314.14. Les exercices 2017 et 2018 sont « moindres » par rapport aux autres années. En effet, il n'y avait pas d'amortissements sur les ambulances, du fait que ces dernières étaient complètement amorties. Dès le budget 2019, des amortissements ont été budgétés pour plus de CHF 100'000. Une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000 en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs a également été inscrite au budget dès l'année 2019. Sans cette dernière charge, le budget 2021 du SAS est similaire aux chiffres présentés dans le cadre du 1er budget du RSS en 2016 et ceci malgré les augmentations annuelles des charges salariales. Le budget 2022 est diminué de près de CHF 100'000 par rapport à celui de l'année précédente et ceci principalement grâce à l'augmentation des recettes et à la diminution de la prise en charge des frais pour le dispositif sanitaire en cas d'événements

majeurs. Le budget 2023 augmente de CHF 77'400 par rapport à l'année précédente et ceci principalement en lien avec les charges de personnel.

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 524'400) : Le Centre de coordination est un nouveau service qui a vu le jour en 2018. En 2022, ce service emploiera 4 EPT dont 0.8 qui sera entièrement refacturé à la commission des indemnités forfaitaires.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 14'200) : La variation de charge entre 2015 et 2023 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.

Commission IF (augmentation CHF 2'849'900) : Le nombre de bénéficiaires (proches aidants) est en constante augmentation. A titre informatif, il y a eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1er trimestre 2016. Le nombre de bénéficiaires est passé à 618 pour le 2ème trimestre 2022, soit 227 bénéficiaires supplémentaires en 6 ans, ce qui représente une augmentation du nombre de bénéficiaires de près de 58%. Ce poste représente à lui seul près d'un tiers de l'augmentation des participations communales.

CODEMS (augmentation CHF 1'527'845) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2015. Le budget 2023 enregistre pour la première fois un montant de CHF 1'600'000 en lien avec les retards d'amortissements des EMS de la Sarine selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Il faut rappeler que ces retards d'amortissements seront facturés sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027 y compris. En 2019, l'assemblée avait voté un montant maximum de CHF 3'100'000 par année et durant 5 ans, celui-ci est ramené à CHF 1'600'000. Ceci a été réalisé grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2021, soit CHF 5'931'900, ainsi que le montant non utilisé en 2022 de l'ordre de CHF 1'700'000 pour l'amortissement du Manoir.

Rattrapage des frais financiers (diminution CHF 723'000) : Cette charge est liée à un emprunt qui est amorti de l'ordre de CHF 650'000 chaque année. L'emprunt datant d'il y a 10 ans ayant été amorti en 2022, il n'y aura plus de charge pour le RSS.

3.1.2 Evolution des participations communales 2023 - 2027

Sur les mêmes bases que le point 3.1.1 ci-dessus, nous vous présentons les évolutions prévisibles pour les années 2022 à 2027.



	2023	2024	2025	2026	2027	Différence 2023 -2027
HMS	-	-	-	-	-	-
Bataillon Sarine	2 555 500	2 610 800	2 654 700	2 688 000	2 790 500	235 000
SASDS	6 727 900	7 257 900	7 739 000	8 239 300	8 728 500	2 000 600
SAS	1 497 600	1 556 400	1 603 600	1 815 500	1 924 600	427 000
Centre de coordination	524 400	535 300	554 500	542 500	550 000	25 600
PassePartout Sarine	56 200	57 000	57 800	58 400	59 000	2 800
Commission IF	5 574 900	5 877 500	6 179 500	6 480 500	6 782 000	1 207 100
CODEMS	10 613 600	14 003 800	13 559 300	14 902 700	15 037 900	4 424 300
Total	27 550 100	31 898 700	32 348 400	34 726 900	35 872 500	8 322 400

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 27'550'100 en 2023 à CHF 35'872'500 en 2027, soit une augmentation de CHF 8'322'400.

Les charges de personnel sont augmentées annuellement de 1.5 % au maximum par service. Cette augmentation est liée notamment au fait que la majorité des employés du RSS n'a pas encore atteint le nombre de paliers maximum selon la LPers.

Nous avons tenu compte également d'un taux d'inflation sur les biens, les services et les marchandises de 0.5 %.

Le budget du HMS a été établi sur la base d'une moyenne de 108 résidents jusqu'en 2025 et 143 dès l'exercice 2026.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

Services transversaux :

- Les charges sont entièrement imputées sur les autres services.
- Le nombre d'EPT passera de 17.8 en 2023 à 17.0 en 2027. Cette diminution est liée à une diminution du personnel de maintenance en lien avec la vente du bâtiment de la Rose d'Automne.

Bataillon Sarine:

- Ce nouveau secteur englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS.
- Les charges sont calculées sur un effectif de 700 pompiers.
- Le plan financier intègre une nouvelle caserne à Marly dès 2026.

HMS :

- Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel.
- Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. Grâce aux synergies avec le HMS et à la diminution des coûts administratifs et de restauration, le résultat de la Rose d'Automne est équilibré. Le prix de pension a été porté dans la planification à hauteur de CHF 108 par jour et par résident.
- Pendant la phase des travaux de 2022 à 2025, le nombre de résidents a été abaissé à 108, ceci engendre des pertes annuelles de plus de CHF 200'000.
- Nous avons également tenu compte dès l'année 2025 d'une importante augmentation de l'électricité au HMS. En effet, le contrat avec le groupe E se terminera à fin 2024. Une analyse est au cours sur la possibilité d'une prolongation anticipée du contrat actuel.

SASDS (augmentation CHF 2'000'600) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4210.3010.15). Hormis l'augmentation des salaires selon la LPers, il est prévu que le nombre d'EPT en lien avec les soins passe de 130 en 2023 à 170 en 2027. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict.
- L'augmentation des recettes figurant dans le compte 4210.4221.01 est liée aux engagements des EPT ci-dessus.

SAS (augmentation CHF 427'000) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4220.3010.01). Cette augmentation est liée aux passages annuels des paliers selon la LPers.
- La charge d'amortissement sur l'immeuble passe de CHF 68'700 en 2023 à CHF 199'400 en 2026. Cette augmentation est due à la prise en charge des amortissements sur la nouvelle centrale d'ambulances qui devrait être fonctionnelle en 2026.

Centre de coordination (augmentation CHF 25'600) :

- Les charges supplémentaires sont liées aux augmentations de salaires selon la LPers.

Commission IF (augmentation CHF 1'207'100) :

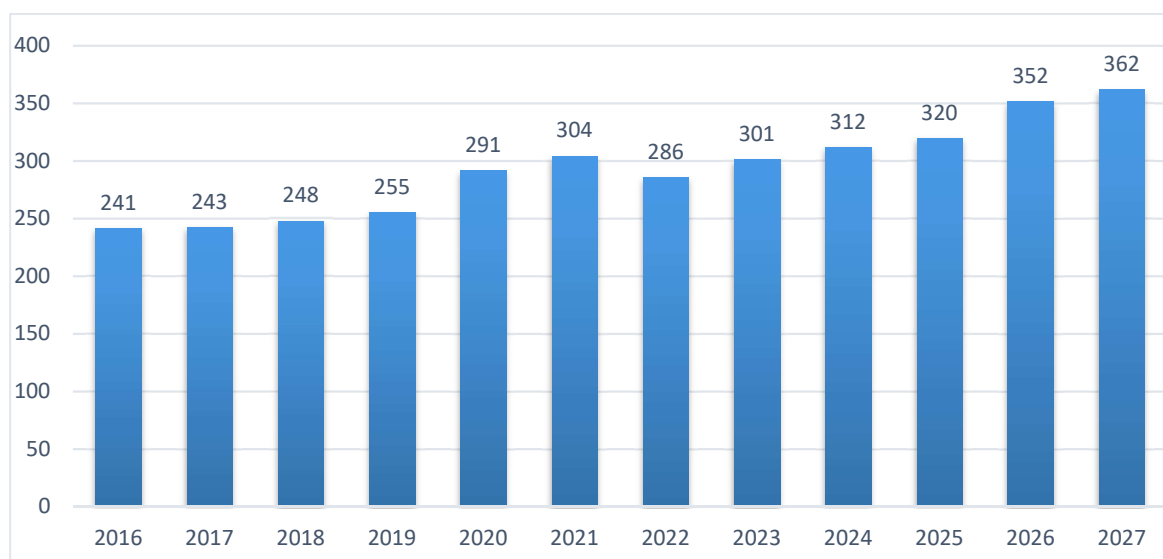
- Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. Il y a eu une forte progression entre les années 2018 et 2019. Nous estimons une progression annuelle de CHF 300'000 (moyenne des 5 dernières années).

CODEMS (augmentation CHF 4'424'300) :

- Dès l'exercice 2023, les retards d'amortissements des EMS de la Sarine sont facturés pour un montant de CHF 1'600'00 par année pour une durée de 5 ans selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Nous attirons votre attention sur le fait que lors de cette assemblée, le montant annuel à mettre à charge des communes était de CHF 3'100'000. Cette forte diminution a été réalisée grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2021, soit CHF 5'931'900, ainsi que le montant non utilisé en 2022 de l'ordre de CHF 1'700'000 pour l'amortissement du Manoir.
- L'augmentation des frais financiers en 2024 est due à la prise en charge des frais financiers (CHF 1'250'000) pour l'EMS des Chênes suite à l'agrandissement et à la rénovation totale du bâtiment datant de 1978 pour un montant de CHF 26'200'000 ainsi que la prise en charge des frais financiers (CHF 1'700'000) de l'EMS du Manoir qui a également rénové et agrandi son bâtiment pour un montant de CHF 28'300'000.
- L'augmentation des charges en 2026 est due à la prise en charges des frais financiers du HMS.

3.2 Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau

Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'évolution des EPT du RSS depuis sa création jusqu'à la fin de la période de l'actuel plan financier. Nous constatons une augmentation de 121 EPT en 11 ans. Dans ce tableau ne sont pas pris en compte les apprentis et les stagiaires.



Dates clés :

2020 : reprise de l'EMS de la Rose d'Automne (31 EPT)

2022 : réduction du personnel suite à la diminution du nombre de résidents du HMS pendant la phase des travaux

2023 : intégration du nouveau service Bataillon Sarine pour 10 EPT

2026 : augmentation du personnel du HMS suite à la fin des travaux

Dès le budget 2020, le service d'aides et de soins à domicile augmente d'environ 10 EPT par année. L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict.

4 Investissements

Le plan quinquennal 2023 – 2027 enregistre principalement les dépenses suivantes :

- Remplacements usuels d'investissements, principalement pour le secteur de l'informatique, le bataillon Sarine et le service d'ambulances.
- Des montants de concours et d'études pour la construction de nouvelles casernes.
- Un montant de CHF 2'100'000 pour la construction d'une caserne à Marly (montant après subvention de l'ECAB).

Les casernes de pompiers qui seront construites par le RSS seront subventionnées à hauteur de 30 % par l'ECAB pour autant que les projets soient présentés à cette dernière d'ici fin 2026 et que les décomptes finaux soient présentés d'ici fin 2029.

Nous vous rappelons qu'un budget de CHF 49'740'920 avec +/- 10 % en lien avec l'agrandissement et la rénovation des bâtiments du HMS et du SAS et la construction d'une surface administrative a été accepté à l'unanimité lors de l'assemblée des délégués du 26 mai 2021. Ce crédit a également été approuvé par les habitants du district de la Sarine en date du 26 septembre 2021.

Au préalable, un montant de CHF 3'100'000 en lien avec les études et l'établissement d'un devis pour la rénovation et l'agrandissement a déjà été voté lors du budget 2020.

Le total de ces travaux (yc CFC9) de CHF 52'840'920 se décompose comme suit :

- CHF 38'881'693 pour l'agrandissement et la rénovation du HMS
- CHF 7'764'673 pour l'aile ouest qui sera composée principalement du bâtiment administratif et du foyer de jour
- CHF 6'194'554 pour le bâtiment du SAS

La prise en charge des amortissements et des intérêts se fera vraisemblablement en 2026, soit l'année suivant le décompte final prévu en 2025.

5 Conclusions

La prévision est un exercice difficile. En effet, il est important de rappeler que les résultats de la planification financière sont soumis à des incertitudes et à des limites inhérentes aux projections à établir sur plusieurs années, telles que :

- L'évolution démographique
- L'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales et fédérales qui auraient des incidences en matière de charges et produits
- La variation des taux d'intérêts
- L'incertitude de l'évolution des recettes

Cette planification financière répond ainsi au besoin de se doter d'un outil indispensable d'aide à la décision permettant notamment une meilleure « vision » à moyen et long terme.